

Formation préparatoire au
Certificat de Branche Moniteur d'Atelier

Sessions Nouvelle Aquitaine (Sud)

2018 / 2019

Règlement d'admission en formation

1. Public visé par la formation

La formation s'adresse :

- aux salariés encadrant des travailleurs en situation de handicap dans un ESAT ou une entreprise adaptée (EA)
- aux salariés en reconversion professionnelle
- aux demandeurs d'emploi

Toutes les personnes, quel que soit leur statut, devront être en situation d'encadrement de personnes en situation de handicap dans un ESAT ou une EA **pendant toute la durée de la formation.**

L'activité de Moniteur d'atelier s'adosse fréquemment à la *maîtrise technique d'un support de production.*

2. Organisation de la formation

La formation se déroule sur 2 sessions :

- session de 16 stagiaires en parcours complet, dans les locaux du Centre AFPA de Pessac et de l'IRTS Aquitaine à Talence
- session de 16 stagiaires en parcours complet, dans les locaux du Centre AFPA de Pau et de l'ITS Pierre Bourdieu à Pau

3. Une formation fondée sur l'alternance intégrative:

La formation est une formation en alternance visant l'acquisition des compétences dans les deux lieux (en organisme de formation et en établissement) dans le cadre d'une stratégie de formation englobant les deux lieux d'apprentissage. *Les partenaires sociaux ont souhaité que le temps de travail du moniteur salarié soit au moins de 80% en situation d'encadrement (temps partiel ou temps cumulé).*

- Nombre d'heures en centre de formation : 441 heures, sur 13 mois, réparties en semaines de regroupement de 35 heures. Le rythme d'alternance est équilibré sur l'ensemble de l'amplitude de la formation.
- Pour les demandeurs d'emploi, et les personnes en reconversion : la durée de la formation est comme pour les salariés de 441 heures en centre de formation et le stage principal est d'une durée minimum de 28 semaines, soit 980 heures, en poste de moniteur d'atelier au sein d'un ESAT, d'une Entreprise Adaptée.
- Pour tous les stagiaires, quel que soit leur situation, réalisation d'un stage de **105 heures**, qui se déroule dans un ESAT ou une Entreprise Adaptée différent de celui dans lequel le stagiaire est en alternance.

4. Pré-requis à l'entrée en formation

> Pour les **salariés en fonction de moniteur d'atelier dans un ESAT ou une EA** :

- Les moniteurs candidats à la formation devront participer à des **tests de positionnement** avant le démarrage de la formation afin de s'assurer que les **pré-requis en matière d'écrit et de bureautique** sont acquis. Ce positionnement comprend :
 - Réalisation d'un écrit (90 mn) Niveau repéré : niveau V, soit CAP/BEP
 - Communication écrite en situation professionnelle et Auto évaluation informatique (20 mn)
 - un entretien avec deux formateurs

En cas de difficulté identifiée par les formateurs, le moniteur se verra proposer de participer à des formations portant sur le socle de compétences de base avant la formation, il pourra alors suivre la prochaine session.

> Pour les **demandeurs d'emploi et les personnes en reconversion professionnelle**, l'entrée en formation est conditionnée :

- à avoir occupé en tant que salarié un poste de moniteur d'atelier en CDD d'au moins 70 heures (présentation du contrat de travail)
- à l'avis d'un responsable d'un ESAT ou d'une Entreprise Adaptée ayant accueilli le candidat dans le cadre d'une période de mise en situation professionnelle (stage) de 70 heures minimum auprès d'un moniteur d'atelier
- aux résultats des **tests de positionnement cités ci-dessus**,
- aux conclusions d'un entretien de motivation (connaissance minimale du métier, qualité et cohérence du projet professionnel) et des éléments permettant d'apprécier la capacité du candidat à suivre sa formation (financement, garantie d'un accueil en stage long dans un ESAT ou EA durant la formation, ...)

Les résultats des tests de positionnement restent acquis les années suivants leur passage.

5. Admission

Le Comité de pilotage régional se réunit en comité restreint pour établir pour chaque session (Pau et Pessac/Talence) une liste des admis et une liste complémentaire.

Dans le cas où le nombre de candidats à la formation CBMA est trop important face au nombre de sessions ouvertes et au nombre de places disponibles, la CPNE-FP a décidé de fixer des critères permettant de définir des priorités d'accès au dispositif aux salariés de la Branche, et de favoriser une répartition équitable des entrées entre les associations.

Ainsi, en cas de demande trop importante à l'ouverture des sessions et après la réalisation du positionnement, deux critères sont pris en compte pour définir la liste des admis et la liste complémentaire :

- *L'ancienneté au poste,*
- *Un maximum de deux places par association.*

Les candidats sont informés individuellement des décisions d'admission en formation.

6. Inscriptions

L'inscription à la formation, pour les 2 sessions, s'établit uniquement sur le **site Internet de l'ITS Pierre Bourdieu** www.its-pau.fr.- onglet "Inscriptions" => « S'inscrire » ou « Accès Portail » (*si compte déjà créé*)

Le candidat doit créer un compte personnel puis s'inscrire au concours de son choix.

Les candidats ayant validés les tests de positionnement les années passées doivent obligatoirement se réinscrire au concours CBMA sur le site de l'ITS Pierre Bourdieu.

Ces candidats gardent le bénéfice des tests passés et doivent fournir l'intégralité des pièces demandées.

Le candidat devra retourner à l'ITS Pierre Bourdieu un dossier comprenant les pièces indiquées en annexe de ce règlement.

7. Coûts de la formation

Le montant des frais pédagogiques s'élève à 6315 € (non soumis à TVA)

Prises en charge possibles selon la situation du stagiaire : Plan de formation employeur, OPCA, CIF cdd, CIF cdi, Pôle emploi, AGEFIPH, etc...

Si OPCA UNIFAF, merci de contacter votre délégation régionale.

Envoi de devis sur demande à adresser à : cathy.alcacebe@its-pau.fr

8. Calendrier 2018 / 2019 :

	Session de Pau	Session de Pessac/Talence
Clôture des inscriptions	31 août 2018	
Tests de positionnement	24 , 25 septembre 2018	
Décision d'admission	11 octobre 2018	
Début de la formation	19 novembre 2018	19 novembre 2018
Fin de la formation	20 décembre 2019 06 décembre 2019	04 décembre 2019

9. Contacts, informations :

Renseignements sur la formation : patricia.ville@its-pau.fr ou pierre.lacoue@its-pau.fr

Renseignements sur l'inscription : corinne.drevond@its-pau.fr

Demande de devis : cathy.alcacebe@its-pau.fr

Annexe

Pièces à fournir pour réaliser son inscription

Les pièces sont à fournir avant la clôture des inscriptions minuit, cachet de la poste faisant foi.
(cf.calendrier)

Suite à la création de son compte personnel sur le site de l'ITTS Pierre Bourdieu :

- S'inscrire au concours CBMA => « Concours Pau » ou « Concours Pessac_Talence »

Composition du dossier d'inscription :

- Impression de la fiche d'inscription (récapitulatif de votre saisie)
- 1 photo d'identité (collée sur la fiche d'inscription)
- la fiche de renseignements complémentaires (à télécharger)
- photocopie de la pièce d'identité
- 1 extrait de casier judiciaire bulletin N°3 **de moins de 6 mois** (dont la demande peut être faite en ligne sur le site : www.vos-droits.justice.gouv.fr)

Pour les salariés en poste :

- un CV actualisé **faisant apparaître le nombre de mois de travail en tant que Moniteur d'atelier**
- une attestation de l'employeur validant la demande de formation
- une attestation de travail attestant du poste occupé en tant que moniteur d'atelier et la quotité du temps de travail.

Pour les demandeurs d'emploi et personnes en reconversion professionnelle

- une lettre de motivation
- un CV actualisé
- un justificatif de situation
- une attestation de prise en charge financière ou des informations manifestant de démarches de recherche de financement (à indiquer dans sa lettre de motivation)
- un justificatif de réalisation d'une période de mise en situation en milieu professionnel de 2 semaines minimum auprès d'un moniteur d'atelier ainsi que le compte rendu de cette mise en situation signée d'un responsable de l'établissement